

# Fiche Explicative pour les inscriptions Formation Initiale 2021 / 2022 Ecole des Avocats du Grand Ouest



## **NOTE IMPORTANTE**

Toute inscription incomplète (pièces et règlements), ne pourra pas être retenue.  
En cas de force majeure, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un tiers. Celui-ci devra se présenter à l'EDAGO avec : une procuration manuscrite de votre part accompagnée de votre carte d'identité et de la sienne.

**ATTENTION : AUCUN RETARD AUCUNE ABSENCE NE SERONT TOLÉRÉS**

**SI VOUS DEVEZ VOUS PRESENTER A L'EDAGO :  
MERCİ DE RESPECTER LES GESTES BARRIERES - PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**

## **CALENDRIER DES INSCRIPTIONS :**

### **POUR LES REPORTS :**

- ✓ Inscription en ligne à compter du 9 et 18 novembre 2020,
- ✓ Convocation à l'Edago le 19 novembre 2020 pour compléter le dossier si besoin.

### **POUR LES DEMANDES EXTERIEURES (IEJ HORS RESSORT DE L'EDAGO) :**

- ✓ Inscription en ligne à compter du 9 novembre jusqu'au 11 décembre 2020, après avoir transmis un dossier de candidature au service scolarité de l'Edago : [scolaritefi@edago.fr](mailto:scolaritefi@edago.fr),
- ✓ Convocation à l'Edago le 23 novembre ou le 15 décembre 2020 pour compléter le dossier si besoin.

### **POUR LES DOCTEURS EN DROIT :**

- ✓ Inscription en ligne à compter du 9 novembre jusqu'au 11 décembre 2020, après avoir transmis un dossier de candidature au service scolarité de l'Edago : [scolaritefi@edago.fr](mailto:scolaritefi@edago.fr),
- ✓ Convocation à l'Edago le 23 novembre ou le 15 décembre pour présenter l'original du diplôme de Docteur en Droit et compléter le dossier.

### **POUR LES ETUDIANTS DES IEJ DE BREST, CAEN, NANTES ET RENNES :**

- ✓ **Inscription en ligne :**
  - IEJ de **BREST et CAEN** : du mardi 8 jusqu'au jeudi 10 décembre inclus,
  - IEJ de **NANTES** : du lundi 7 jusqu'au mercredi 9 décembre inclus,
  - IEJ de **RENNES** : du vendredi 4 jusqu'au lundi 7 décembre inclus,
- ✓ **Convocation à l'Ecole pour compléter le dossier d'inscription si besoin :**
  - IEJ de **BREST, de CAEN, de NANTES et de RENNES** :  
du lundi 7 au mardi 15 décembre 2020.

### **Vous demandez une inscription dans une autre école d'avocats :**

Vous êtes dans le cas d'une « inscription à titre conservatoire » (1 place vous est réservée à l'Edago dans l'attente de votre admission dans l'établissement demandé). A cet effet, vous devez vous pré-inscrire en ligne via notre site intranet en indiquant votre inscription à titre conservatoire.

**1<sup>er</sup> cas : Vous souhaitez vous inscrire à l'Edago en Janvier 2021**

Dès votre admission à l'examen d'entrée, vous devez préparer les documents listés ci-dessous pour réaliser votre **inscription en ligne à partir du 4 décembre 2020, selon le calendrier page précédente.**

**⇒ 1<sup>ère</sup> étape :**

1°/ Saisir votre nom et prénom sur notre système intranet, onglet « inscriptions FI »,

2 / Saisir votre numéro téléphone portable, réception un mot de passe vous permettant de confirmer votre identité, et d'accéder à la fiche pré-enregistrée,

3 / Cliquer sur le bouton « Je m'inscrits à l'EDAGO » : suivre les 4 étapes (infos personnelles, cursus scolaire, choix pédagogique, et documents à télécharger),

**⇒ 2<sup>ème</sup> étape :**

**les pièces suivantes seront obligatoirement à téléverser (format pdf uniquement)**

- 1 photo d'identité format jpg uniquement
- 1 CV actualisé avec photo
- Copie de la carte d'identité ou passeport
- Copie du relevé de notes et / ou de l'attestation de réussite à l'examen d'entrée
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité

Pour les élèves de nationalité étrangère :

- Copie de la carte d'identité ou passeport ou  Copie de la carte de séjour ou visa

**⇒ 3<sup>ème</sup> étape :**

**Les documents suivants sont à télécharger, à remplir, à signer et à téléverser sur votre espace inscription, (format pdf uniquement)**

- Copies des diplômes (ou attestation de réussite) de Master 1, Master 2 et Doctorat
- L'engagement manuscrit du respect du règlement intérieur de l'EDAGO, le règlement est à consulter sur le site internet, [www.edago.fr](http://www.edago.fr) / pré-inscription à l'Ecole} il vous est demandé d'écrire sur une feuille blanche en 3 ou 4 lignes qu'après consultation du règlement intérieur de l'Edago vous vous engagez à le respecter, vous devez signer et dater cet engagement.
- Annexe 1 :** la fiche « compléments d'information »,
- Annexe 2 :** L'autorisation de communiquer vos coordonnées et/ou votre CV aux instances en lien avec la profession, d'insérer votre photographie sur le trombinoscope de l'Ecole,

- Annexe 3 :** L'attestation sur l'honneur de ne pas avoir déjà passé les épreuves du CAPA, de ne pas être inscrit dans une autre Ecole, sauf pour les élèves demandant une inscription dans une autre école à titre dérogatoire.
- Annexe 4 :** La note d'information CNB « *article 32 de la loi du 6-01-1978* »,
- Annexe 5 :** La charte informatique,
- Annexe 6 :** La fiche pour les droits d'inscription,
- Annexe 7 :** 1 chèque de 80 € à l'ordre de l'EDAGO en cas d'une inscription à titre conservatoire (inscription dans un autre établissement),

### **Si vous intégrez l'Edago en votre qualité de Docteur en Droit :**

- L'original de votre diplôme de Docteur en Droit à présenter pour compléter votre dossier d'inscription à l'Edago (le 23 novembre ou le 15 décembre) et envoi par mail de votre thèse (thèse à transmettre par voie numérique).**

### ⇒ **4<sup>ème</sup> étape : les droits d'inscription :**

Les droits d'inscription sont de 1 825 € (mille huit cent vingt-cinq euros) pour les deux ans de formation,

**Pour info :** Arrêté du 19 juillet 2017 consultable sur le site internet :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035282752&dateTexte=&categorieLien=id>.

Deux règlements sont à verser pour la 1<sup>ère</sup> année de formation, 1<sup>er</sup> encaissement fixé le 31 janvier 2021, 2<sup>ème</sup> encaissement fixé le 15 septembre 2021.

Le solde de 700 euros des droits d'inscription qui sera encaissé le 15.02.2022, si vous ne choisissez pas le prélèvement, sera à transmettre à l'Edago en juin 2021.

### **Deux possibilités s'offrent à vous :**

- Vous autorisez l'Edago, lors de votre inscription en ligne, à prélever les droits d'inscription directement, selon le calendrier ci-dessus, en donnant votre accord pour trois prélèvements automatiques, voir documents joints à remplir et à téléverser,
- Vous adressez/déposez à l'Edago les deux premiers chèques couvrant les frais de 1<sup>ère</sup> année de formation à l'ordre de « l'Ecole des Avocats du Grand Ouest ».

### **Pour les élèves qui vont remplir un dossier de demande d'Aide Financière CNB,**

Vous devez adresser ou déposer à l'Edago votre demande d'aide financière accompagnée des deux chèques de droit d'inscription. Vos chèques seront mis en attente de la décision du CNB. Merci de remplir la fiche annexée au dossier, en indiquant les références de vos chèques.

**Aucune inscription ne sera validée en cas d'oubli d'une de ces pièces.**

**Nous attirons votre attention sur l'information suivante : le parcours d'enseignement public ne sera proposé qu'au cours du 1<sup>er</sup> semestre d'enseignement (janvier/juin).**

Pour les étudiants qui souhaitent débiter la formation à l'Edago par le PPI, des offres de stages sont à votre disposition sur le site de l'Ecole, ou au service scolarité de l'Edago, merci de formuler votre demande d'envoi de ces offres via l'e-mail : [scolaritefi@edago.fr](mailto:scolaritefi@edago.fr)

### **2<sup>ème</sup> cas : Vous faites le choix de reporter d'un an votre inscription**

Nous vous remercions de bien vouloir suivre les étapes suivantes :

- 1 / Saisir votre nom et prénom sur notre système intranet, onglet « inscriptions FI »,
- 2 / Saisir votre numéro téléphone portable, réception d'un mot de passe qui vous permettra de confirmer votre identité, et d'accéder à la fiche pré-enregistrée,
- 3 / Cliquer sur le bouton « Je souhaite reporter », saisir votre mail, confirmer votre report.

A réception de votre demande de report, un mail de confirmation vous sera redirigé.

### **3<sup>ème</sup> cas : Vous souhaitez intégrer un autre établissement (CRFPA autre, ENM...)**

Nous vous remercions de bien vouloir procéder à l'inscription à titre conservatoire auprès de notre établissement et ce dans l'attente de la réponse de l'EDA sollicitée.

Cette procédure vous garantit l'assurance d'une place.

Vous devez procéder à une inscription en ligne « classique » (cf cas n°1) et indiquer que vous faites « une inscription sous réserve ». Un règlement de 80 euros vous sera demandé et retenu si vous vous inscrivez définitivement dans un autre établissement, il vous sera remis si vous vous inscrivez finalement à l'EDAGO.